

DEVENIR MEMBRE

Par votre adhésion, vous marquez votre soutien à l'ASBL Flora et aux valeurs qu'elle défend.

Devenir membre cela signifie :

= construire ensemble un réseau d'expertise avec comme mission la promotion de l'égalité des chances, de l'économie solidaire et de la durabilité ;

= pouvoir faire appel à une équipe qui soutient vos actions à propos de l'égalité des chances et de l'économie solidaire, et qui, de plus, les rend visibles et/ou les défend au niveau politique ;

= un endroit de rencontre où - à travers différents secteurs - on échange des idées sur des réponses possibles à des situations d'injustice sociale ;

= (vos idées sont les bienvenues)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter via le formulaire de contact.

Cotisation

Gratuite ! 0€

Puisque ces affiliations sont destinées à exprimer votre engagement envers Flora, il existe d'autres moyens d'apporter sa contribution : s'engager dans le CA, apporter du co-financement ou de l'expertise dans un projet, mettre ponctuellement à disposition des locaux de réunion, du matériel de traduction, etc.

Flora s'engage à utiliser les cotisations afin de faciliter la participation du plus grand nombre possible aux actions et moments de concertation (salles de réunion, traduction, documentation et matériaux...)

Qu'est ce que Flora offre à ses membres :

En vous faisant membres de Flora, vous déclarez avoir lu et approuvé les articles 4,6,7 ([Art 4 Art 4 Art 4 : Objet](#)
[L'association a pour but, à l'exclusion de tout but lucratif, de renforcer aux niveaux local, régional, communautaire, fédéral et international, les partenariats entre des acteurs s'adressant principalement à des femmes et des hommes peu scolarisé-e-s et/ou à faibles revenus, afin de développer des actions communes en vue de renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes et de contribuer à la co-construction d'une société durable dans la perspective du "gender mainstreaming", d'une économie solidaire et de la diversité.](#)

[, Art 6 Art 6 Art 6 : Membres](#)

[Peuvent être membres adhérents toutes personnes physiques ou](#)

morales intéressées par les buts et les activités de l'association et qui collaborent ou sont disposées à collaborer effectivement au fonctionnement de l'association et à la réalisation de son objet. L'adhésion implique l'engagement du membre d'intégrer les valeurs que Flora défend au sein de ses propres actions et partenariats, et la volonté d'échanger à ce sujet avec les autres membres du réseau.

et Art 7 Art 7 Pour devenir membre adhérent, il faut signer le formulaire d'affiliation et payer la cotisation annuelle. Les personnes morales peuvent se faire représenter aux différentes réunions ou actions de Flora par une ou plusieurs personnes de leur choix. Ce faisant, l'organisation membre donne à cette personne/ces personnes le mandat de signaler les besoins de l'association membre à Flora, de collaborer à la co-construction d'expertise et de revendications, et de traduire et rendre visible la vision de Flora au sein de l'organisation même.

_) des statuts de Flora :

- Vous avez accès prioritairement aux actions et projets de Flora, au moins pour autant que les subsides le permettent et tenant compte de critères pertinents pour le partenariat. Ces critères sont entre autres l'étalement géographique, la diversité du public cible, expériences ou familiarité avec la thématique....
- Vous disposez d'un réseau pour échanger des expériences et bonnes pratiques, et d'une plate-forme de défense d'intérêts communs vous permettant d'élaborer/réaliser un fonctionnement durable et sensible au genre.
- Via la newsletter, le site internet et d'autres publications ou produits, Flora donne de la visibilité à votre association et à vos actions, pour autant que les subsides le permettent.
- Flora s'engage à utiliser les cotisations afin de faciliter la participation du plus grand nombre aux actions et moments de concertation.

En plus vous pouvez soutenir le fonctionnement de (et la co-production avec) Flora :

- En « aimant » nos actions sur la page Facebook de Flora
- En mettant à disposition (gratuitement) des ressources matérielles pour des activités (salle de réunion, coffre pour traductions, autres matériaux, ...)
- En devenant ambassadeur de Flora par exemple en annonçant nos actions et en les rendant visibles sur votre site web ou dans vos publications ;
- En donnant l'accès gratuit à l'équipe de Flora à vos journées d'étude ou à vos publications ;

Participation des membres au sein de Flora

- Les membres adhérents ont une voix consultative dans l'Assemblée Générale (AG) de Flora
- Des associations ou personnes qui sont actives dans le paysage large de la lutte pour l'insertion sociale et économique des femmes peu scolarisées ou à faibles revenus en Belgique, qui sont familières avec les activités clefs de Flora et qui sont prêtes

à participer au développement de la stratégie de l'association, peuvent devenir membre effectif. Ceci leur donne le droit de vote à l'AG. Les associations ou personnes qui, outre leur affiliation en tant que membres adhérents, désirent s'impliquer effectivement dans les réunions de gestion de Flora (une ou deux par an) peuvent signaler leur candidature à un membre du Conseil d'administration ou à la coordinatrice.

Devenir membre

*

- Je souhaite devenir membre de Flora à titre individuel
- Je souhaite affilier une organisation

Coordonnées de contact

Prénom * :

Nom * :

Adresse * :

Numéro / Bte * :

Code Postal * :

Localité * :

Pays * : Belgique ▼

Mail * : Veuillez entrer une adresse e-mail valide (de type vous@fournisseur.com).

Téléphone :

Fax :

Organisation * :

Fonction :

Site web : Veuillez entrer une adresse Web valide (de type http://www.monsite.com/...).

- Je souhaite recevoir la newsletter :

Valider

Devenir membre